

**LES TARIFS DE LA RENUMERATION DES SERVICES RENDUS PAR
L'AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU SOUSS MASSA**

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT REDEVANCES (DH)
Frais d'études de dossier de demande d'Autorisation de creusement de puits et forages <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation de creusement d'un puits, d'une khettara • Demande d'autorisation de creusement d'un forage 	 500 1000
Autorisation de prélèvement d'eau <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation de prélèvement <ul style="list-style-type: none"> Prélèvement de moins de 10 l/s Prélèvement entre 10 et 100 l/s Prélèvement de plus de 100 l/s • Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir d'un forage • Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir d'un cours d'eau (oued, séguia,) • Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir d'un ouvrage public (barrage, canal) • Demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir d'une source, merja, sebkh • Demande d'autorisation de prélèvement d'eau usée 	 1000 1500 2000 Mêmes montants désignés ci- dessus Mêmes montants désignés ci- dessus Mêmes montants désignés ci- dessus Mêmes montants désignés ci- dessus Même montants désignés ci- dessus
Autorisation de réalisation d'ouvrage sur le DPH <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation de réalisation d'ouvrages non hydrauliques <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à la limite de 1000 m² Plus de 1000 m² • Demande d'autorisation d'exploitation des bacs • Demande d'autorisation de réalisation de traversées ou passerelles • Demande d'autorisation de réalisation d'un barrage ou une digue • Demande d'autorisation de réalisation de moulins à eau • Demande d'autorisation de réalisation de bassins • Demande d'autorisation de réalisation d'adductions, canalisations d'eau • Demande d'autorisation de réalisation de séguias 	 1000 Plus 500 DH pour chaque tranche complémentaire inférieure ou égale à 1000 m ² sans que la rémunération totale ne dépasse 25.000 DH 500 500 2000 500 1000 1000 1000
Autorisation d'utilisation du DPH <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation d'extraction de matériaux de construction <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 200 m³ - Entre 200 et 1000 m³ - Plus de 1000 m³ • Demande d'autorisation d'effectuer ou d'enlever tout dépôt • Demande d'autorisation d'effectuer ou d'enlever toute plantation ou culture • Demande d'autorisation de curage, d'approfondissement, d'élargissement, de redressement ou de régularisation des cours d'eau 	 200 500 1000 500 500 500
Autorisation de déversement ou de dépôt de matériaux polluants <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation de déversement des eaux usées • Demande de dépôt de matériaux pollués 	 1000 2000
CONCESSIONS POUR L'UTILISATION DU DPH <ul style="list-style-type: none"> • Demande de concession d'aménagement des sources minérales et thermales • Demande de concession d'exploitation des sources minérales et thermales • Demande de concession de prélèvement d'eau souterraine • Demande de concession de prélèvement d'eau de surface (oued, ...) • Demande de concession de prélèvement d'eau d'un ouvrage public (barrage, ...) • Demande de concession pour la production de l'énergie hydroélectrique • Demande de concession pour la réalisation d'ouvrages sur le domaine public hydraulique (digues ; barrages ; canaux ...) 	 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000
DEMANDE DE RENOUELEMENT OU DE CHANGEMENT OU DE TRANSFERT	 500
DEMANDE D'UTILISATION NON MENTIONNEES CI-DESSUS ET DONT LES TEXTES REGLEMENTAIRES NE SONT PAS PUBLIES	 500

NB : Pour les utilisations non mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles les textes ont été publiés, il sera tenu compte de ces textes pour la fixation des tarifs pour la rémunération des services rendus à l'étude de demandes d'autorisation et de concession.